



## COMPTE RENDU SOMMAIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2015

**Présents :** Eric AUDIBERT, Frédérique ROUSTANG, Alfred FURLIN, Jacqueline ROLFE, Patrice BURLANDO, Lucienne QUINANZONI (départ à 20h), Henri COLOMBO, Jacqueline HOUSSARD, Pierre BONNET, Agnès FELIX, Laurent REMY, Aude HEZARD (arrivée à 19h), Jean Pierre MADONIA, Sabine NAEL, Jean-Marc DUBUC  
**Secrétaire de séance :** Mme Agnès FELIX

### Adoption du procès-verbal de séance du 9 décembre 2014

Le procès-verbal n'appelle aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

### FINANCES LOCALES

#### Adoption du Compte Administratif 2014 du service de l'eau et de l'assainissement (délibération 2015-001)

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2014 compte par compte et explique les conditions d'exécution du budget. La commission des finances a examiné ce compte administratif le 5 février 2015. Les élus sont invités à faire connaître leurs observations. Les résultats sont les suivants :

| Libellés                      | Investissement         |                         | Exploitation           |                         |
|-------------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|
|                               | Dépenses               | Recettes                | Dépenses               | Recettes                |
| Opérations de l'exercice 2014 | 107 332.68             | 172 015.57              | 290 680.83             | 279 656.92              |
| Résultat de l'exercice 2014   |                        | 64 682.89<br>(excédent) | 11 023.91<br>(déficit) |                         |
| Résultats 2013 reportés       | 13 785.91<br>(déficit) |                         |                        | 42 161,93<br>(excédent) |
| Résultat de clôture 2014      |                        | 50 946.98<br>(excédent) |                        | 31 138.02<br>(excédent) |
| Restes à réaliser             | 16 364.40              | 2 500.00                |                        |                         |

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Frédérique ROUSTANG, 1<sup>er</sup> adjoint, décide, à l'unanimité, d'adopter le compte administratif 2014 du service de l'eau et de l'assainissement.

#### Service de l'eau et de l'assainissement : Approbation du Compte de Gestion 2014 (délibération 2014/002)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Receveur Municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion de l'eau et l'assainissement de Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2014.

#### Service de l'eau et de l'assainissement : Affectation des résultats 2014 (délibération 2014/003)

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats 2014 comme suit :

- affectation à la section d'investissement (compte 1068) : 5 000 €
- report en section d'exploitation (excédent) (compte 002) : 26 138.02 €
- report en section d'investissement (excédent) (compte 001) : 50 946.98 €.

## **Service de l'eau et de l'assainissement : Adoption du Budget Primitif 2015 (délibération 2014/004)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contenu du budget primitif du service de l'eau et de l'assainissement 2015 qui a été examiné en Commission des Finances, comme suit :

- Section d'exploitation qui s'équilibre :

Dépenses : 300 373.02 €  
Recettes : 300 373.02 €

- Section d'investissement (y compris les restes à réaliser 2014) qui s'équilibre :

Dépenses : 318 697.24 €  
Recettes : 318 697.24 €

Les travaux suivants sont inscrits :

- Travaux de branchements aux réseaux d'eau et d'assainissement.
- Travaux d'installation d'un supprimeur sur le réseau d'eau potable quartier Spéluque pour améliorer la pression.
- Réhabilitation du réseau d'eau potable aux Lones.
- Installation clôture aux bassins d'eau.
- acquisition d'un chloro détendeur pour la station de pompage.
- Acquisition d'un poste informatique pour les débitmètres.
- Extension du réseau d'assainissement quartier St Jean Baptiste.

Pour financer ces investissements, il faut prévoir un emprunt dans l'attente de subventions demandées auprès de l'agence de l'eau et de l'état.

Le Conseil Municipal adopte ce projet de budget à l'unanimité.

## **Budget général : prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2015 (délibération 2015-005)**

Afin de faire face à certaines dépenses d'investissement urgentes, M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du BP :

Opération 101 - Chapitre 21 - Compte 2183 : 2 000 €  
Opération ONA - Chapitre 21 - Compte 2158 : 1 500 €  
Opération ONA - Chapitre 21 - Compte 2151 : 3 000 €  
Opération ONA - Chapitre 21 - Compte 21538 : 8 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la prise en charge des dépenses d'investissement ci-dessus avant le vote du budget 2015.

## **Tarifification des vacances funéraires (délibération 2015-006)**

Sur proposition du Maire adoptée à l'unanimité, le tarif des vacances funéraires versées au policier Municipal pour les opérations funéraires est porté de 20 € à 25 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## **Projet de réhabilitation du réseau d'eau potable aux Lones : Demande d'aide financière à l'Agence de l'eau (délibération 2015-007)**

Monsieur le Maire rappelle que suite au schéma directeur d'alimentation en eau potable il est nécessaire de réhabiliter le réseau d'alimentation en eau potable aux Lones. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 101 935.00 € HT soit 122 322.00 € TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a lancé un appel à projet 2015 « Economiser l'eau » qui vise à aider financièrement les communes, à réduire les fuites dans les réseaux et à économiser l'eau.

La subvention attribuée peut aller jusqu'à 50 % du coût des travaux.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter une aide financière de 50 % soit 50 967.50 € en répondant à cet appel à projet.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## FONCTION PUBLIQUE

### Adoption du tableau des effectifs 2015 (délibération 2015-008)

| Emploi  | catégorie | Nombre | Durée hebdomadaire | Pourvu | Non pourvu |
|---|-----------|--------|--------------------|--------|------------|
| Attaché territorial                                     | A         | 1      | 35 h               | 1      | 0          |
| Animateur territorial                                   | B         | 1      | 35 h               | 1      | 0          |
| Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe | C         | 2      | 35 h               | 2      | 0          |
| Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe           | C         | 2      | 35 h               | 0      | 2          |
| Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe           | C         | 1      | 35 h               | 1      | 0          |
| Brigadier chef principal de police municipale           | C         | 1      | 35 h               | 1      | 0          |
| Agent social de 2 <sup>ème</sup> classe                 | C         | 2      | 35 h               | 2      | 0          |
| Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe  | C         | 1      | 35 h               | 1      | 0          |
| Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe               | C         | 5      | 35 h               | 5      | 0          |
| Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe (TNC)         | C         | 1      | 29 h 30            | 1      | 0          |
| Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe             | C         | 1      | 35 h               | 1      | 0          |
| Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe (TNC)       | C         | 1      | 22 h30             | 1      | 0          |

#### Emplois non permanents

| Emplois saisonniers   | Catégorie | Nombre | Durée                  |
|---|-----------|--------|------------------------|
| Adjoint technique saisonnier 2 <sup>ème</sup> classe (TC)   | C         | 3      | 01/01/15 au 31/12/2015 |
| Adjoint d'animation saisonnier 2 <sup>ème</sup> classe (TC) | C         | 5      | 01/01/15 au 31/12/2015 |

#### Emplois temporaires

| Emploi  | Catégorie | Nombre | Durée                          | Pourvu<br>Non pourvu |
|---|-----------|--------|--------------------------------|----------------------|
| Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe (TNC) 29h30   | C         | 1      | Du 01/09/2014<br>28/02/2016    | Non pourvu           |
| Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe (TNC) 26h30   | C         | 1      | Du 01/01/2015<br>30/06/2016    | pourvu               |
| Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe (TNC) 15h30 | C         | 1      | Du 01/09/2014<br>Au 28/02/2016 | pourvu               |
| Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe (TNC) 3h30  | C         | 3      | Du 01/09/2014<br>Au 28/02/2016 | Non pourvu           |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le tableau des effectifs 2015.

### Adhésion au contrat d'assurance « risques statutaires » groupe du CDG du Var (délibération 2015-009)

Monsieur le Maire explique que le marché lancé pour souscrire un contrat d'assurance garantissant les risques statutaires a été classé sans suite car la seule offre reçue n'était pas satisfaisante.

Il propose donc d'adhérer au contrat groupe du CDG du Var qui a obtenu des taux de cotisations plus intéressants.

L'Assemblée, à l'unanimité, donne son accord à cette adhésion.

### Avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive avec le CDG du Var (délibération 2015-010)

M. le Maire présente un projet d'avenant à la convention de médecine préventive avec le centre de gestion du Var afin de séparer la surveillance médicale des agents dont la tarification se fait à l'acte (1 000 € la journée et 500 € la demi-journée) et les actions en milieux professionnels, financé par la cotisation obligatoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cet avenant.

## **COMMANDE PUBLIQUE**

### **Contrôles des installations électriques : convention de vérification périodique avec Quali consult (délibération 2015-011)**

Monsieur le Maire, informe l'Assemblée des obligations réglementaires concernant le contrôle et la vérification des installations électriques et des systèmes de sécurité incendie des bâtiments communaux (école, Mairie, ancienne école, centre d'accueil, bibliothèque, et petite Remise).

Après consultation de plusieurs prestataires, il propose de passer une convention de vérification périodique avec QUALI CONSULT sécurité pour 3 années. Le coût annuel est de 1 075 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

## **DOMAINE ET PATRIMOINE**

### **Proposition de reprise d'activité et/ou des Murs de la Maison de Retraite (délibération 2015-012)**

M. le Maire présente à l'Assemblée une proposition du Groupe Clineo qui souhaite reprendre l'activité et les Murs de la Maison de retraite de Montfort. Compte tenu du montant de l'offre bien inférieure à l'estimation des Domaines, à la complexité du montage juridique envisagé et à l'absence de garanties quant à la pérennisation de l'activité sur le Commune, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et une abstention (Mme HOUSSARD), décide de rejeter cette offre.

### **Echange de terrain avec la SARL GERPLUS et les riverains quartier des Lombardes (délibération 2015-013)**

M. le Maire fait part au Conseil d'un projet d'échange de terrain au quartier des Lombardes avec la SARL Gerplus et les riverains. La Commune acquiert la parcelle D937 (251m<sup>2</sup>) et cède la parcelle D 948 (11 m<sup>2</sup>). Cet échange est consenti à titre gratuit. L'assemblée, à l'unanimité approuve cet échange.

## **POLICE MUNICIPALE**

### **Convention communale de coordination avec les forces de Sécurité de l'Etat (délibération 2015-014)**

Afin de coordonner l'action de la police municipale et des forces de gendarmerie, une convention doit être signée avec les services de l'état. Cela permettra de doter notre police municipale de bâton tonfa et de bombe lacrymogène.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette convention de coordination et autorise M. le Maire à la signer.

## **AFFAIRES GENERALES**

### **Convention de partenariat avec l'Office Montfortais de l'Animation (délibération 2015-015)**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

### **Convention avec Eco-Textile pour la collecte et la valorisation des textiles usagés (délibération 2015-016)**

Sur proposition du Maire, une nouvelle convention est signée pour deux ans avec Eco-textile pour l'installation de deux points de collecte pour les textiles usagés (la Grande Palud et avenue Roger Bonnet).

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,**

**Eric AUDIBERT**

*Ceci est un compte rendu sommaire destiné à l'information de la population. Le procès-verbal intégral et consultable en Mairie dès son adoption par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.*

*Toutes les délibérations sont également consultables dès qu'elles ont acquis leur caractère exécutoire.*



